



Compte rendu du Conseil de l'École Doctorale 558

« Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage »,

Le jeudi 1^{er} juillet, en visioconférence, à partir de 14h30

Présents :

Direction de l'École doctorale : Alexandra Merle (directrice), Michel Biard (directeur adjoint, Rouen), Sandrine Lascaux (directrice adjointe, Le Havre), Jérôme Laurent (directeur adjoint en charge du programme Radian).

Gestionnaires de l'École doctorale : Anne-Marie Le Chevrel (Caen), Isabelle Maillard (Rouen)

Directions des équipes de recherche : Mehmet-Ali Akinci (DYLIS, Rouen), Anna Bellavitis (GrHis, Rouen), Myriam Boussahba-Bravard (GRIC, Le Havre), Christine Delaplace (CRAHAM, Caen), Claire Lechevalier (LASLAR, Caen), Gilles Olivo (Identité et subjectivité), Armelle Parey (ERIBIA, Caen), Caroline Schwob-Blonce (HisTeMé, Caen), Thierry Ruchot (CRISCO, Caen), Françoise Tenant (CeredI, Rouen), Harri Veivo (ERLIS, Caen), Karine Winklevoss (ERIAN, Rouen).

Représentant.e.s des doctorant.e.s : Briac Picart-Hellec (Le Havre), Louise Sampagnay (Caen),

Invité : Éric Leroy du Cardonnoy (Vice-président Recherche, Caen).

À 14h30, Alexandra Merle ouvre la séance et remercie toutes les personnes présentes. Il convient tout d'abord de choisir un.e secrétaire de séance : Anna Bellavitis (GrHis, Rouen) est volontaire pour cette tâche, ce dont elle est vivement remerciée.

- **1) Approbation du compte rendu du Conseil du 18 mars 2021**

Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu du conseil du 18 mars dernier. Trois des personnes présentes souhaitent ne pas prendre part au vote car elles n'ont pas assisté à ce conseil. Tous les autres votants approuvent le compte rendu.

- **2) Approbation du classement des candidats aux contrats doctoraux établissement (Caen et Rouen) ; lauréats du concours 2021 pour le programme RADIAN**

22 dossiers de candidature aux contrats établissement sont parvenus à l'École doctorale cette année : une des candidates caennaises a retiré sa candidature après avoir obtenu un contrat de la commission recherche pour une thèse en co-tutelle internationale. Restaient 11 dossiers à Caen et 10 à Rouen, pour un total de 7 contrats à distribuer : 4 à Rouen, et seulement 3 à Caen. Cette réduction a été expliquée à la direction de l'École doctorale, qui s'en est émue, par la



nécessité d'équilibrer la répartition des contrats à la fois entre établissements et entre Écoles doctorales, puisque nous sommes cette année en fin de contrat quinquennal. Éric Leroy du Cardonnoy, Vice-président Recherche à Caen, intervient pour confirmer cette explication. Il ajoute que l'an prochain on devrait revenir à 8 contrats, et qu'il est question par ailleurs d'une possible augmentation progressive des salaires des doctorants contractuels.

Alexandra Merle donne alors des précisions sur les auditions qui ont eu lieu cette année encore en visioconférence : le 30 juin pour les candidats de Rouen (8 candidats convoqués, 7 auditionnés à la suite d'un désistement) et le 1^{er} juillet dans la matinée pour ceux de Caen (8 candidats auditionnés) après la sélection qui avait été faite le 23 juin par la commission constituée de représentants de toutes les équipes (pour rappel : l'équipe de direction de l'École doctorale organise les travaux de la commission mais ne vote pas).

Les classements établis sont les suivants. Pour Rouen :

1. Anissa Khoualdia (CeredI, « L'écriture à quatre mains : essai de typologie des textes et des pratiques, 1800-1870 »)
2. Élise Marc-Becam (ERAC, « Ce que la philosophie de Merleau Ponty apprend de la peinture de Paul Cézanne »)
3. Audrey Gôme (GrHis, « Le genre du témoignage. Femmes et hommes comme témoins dans les sources de la justice civile vénitienne, deuxième moitié du XVe-début du XVIIes »)
4. Marine Leroy (GrHis, « Les adresses à des divinités par des corps de troupe de l'armée romaine sous le Haut Empire »).

Liste complémentaire :

5. Rabia Agacanoglu (DYLIS, « L'implicite et le genre dans le langage intime des femmes kurdes »)
6. Simon Rouault (CeredI, « Réécriture des mutges et cultures queer »)
7. Maxime Cavaller (GrHis, « Transitions politiques en Grèce médiévale »,)

Pour Caen :

1. Madeleine Ropars (Identité et subjectivité, « La prosopopée du Christ en philosophie »)
2. Manon Quedeville (LASLAR, « Écriture au féminin, dramaturgies féministes de 1871 à 1914 en France »)
3. Mael Farina (CRISCO, « Motivations analogiques et iconicité dans le lexique de l'anglais... »)

Liste complémentaire :



4. Delphine Le Digarcher Doublet (LASLAR, « Constructions et déconstructions de la figure de Pénélope dans le temps long »)
5. Laetitia Louvel Martin (CRAHAM, co-dir. Erlis, « Interactions romaines et orientales dans les complexes de loisirs antiques, de l'époque augustéenne au IV^e s »)
6. Leny Retoux (CRAHAM, « Coutumiers et perception des coutumes dans les seigneuries de l'archevêque de Rouen à la fin du Moyen Age : l'apport du numérique... »)
7. Francesca Coulombel (ERIBIA, « La représentation du scandale de Cleveland Street 1889-90 dans la presse britannique »)
8. Nancy Zgheib (Identité et subjectivité, « Le phénomène éducatif à l'ère du virtuel, esquisse d'une philosophie de l'éducation à la lumière de la phénoménologie de la vie de Michel Henry »).

Jérôme Laurent présente ensuite les résultats du concours pour l'attribution des bourses doctorales RADIANT : il y a eu cette année 122 candidats. Au terme des différentes étapes (sélection de 22 dossiers, puis auditions de 8 candidats), les lauréats 2021 sont :

- 1- Géraldine Longueville
- 2-Bocar Niang
- 3-Léna Osseyran.

Les membres du Conseil approuvent ces classements à l'unanimité et remercient Jérôme Laurent, qui quittera la direction du programme Radian en septembre et sera remplacé par Anne-Lise Worms (Rouen).

- **Formations disciplinaires proposées par l'École doctorale pour 2021-2022**

Deux formations ont été proposées :

- « Construire sa recherche en SHS ». Il s'agit d'une formation assurée pour la première fois en visio par Harri Veivo (Caen) en mai-juin 2021. Devant le succès qu'elle a rencontré, notre collègue a accepté de la reconduire au printemps 2022. Elle sera cette fois organisée à la fois en présentiel (à Caen) et en visio, pour répondre aux besoins de doctorants qui résident loin de nos campus normands, parfois à l'étranger, et à qui nous devons proposer des formations disciplinaires à distance.
- Une deuxième formation a été proposée par Natalie Depraz (Rouen). Intitulée « Formation à l'Ede micro-phénoménologique », elle aura lieu en octobre et s'adressera à la fois à des doctorants en sciences humaines et en sciences dures.

Ana Bellavitis fait part au Conseil de l'existence d'une semaine de formation doctorale organisée par le GrHis en collaboration avec plusieurs universités européennes, qui aura lieu en octobre 2021 à Naples. Le thème en est : *Les femmes dans les monarchies européennes. Paradigmes institutionnels, rôles politiques et économiques, modèles culturels (XIII^e-XIX^e siècles)*. Nos doctorants peuvent participer à la sélection ouverte pour l'attribution de bourses



couvrant le logement et les repas (mais non les frais de voyage). Les détails seront disponibles sur le site de l'École doctorale, dans la rubrique « Formations ».

Alexandra Merle ajoute qu'il faudra dès l'an prochain valider certaines activités des doctorants (organisation de journées d'études ou de colloques, publication d'articles, participation à des manifestations scientifiques, etc.) par un système d'équivalences avec des heures de formation, comme cela a été préconisé par le comité de visite HCERES et comme cela se pratique déjà ailleurs. La discussion sur ce point aura lieu lors du prochain conseil à la rentrée.

- **Budget 2021 : demandes de financement présentées par les doctorants pour des missions ou pour l'organisation de manifestations scientifiques, et soutien de l'École doctorale aux frais de soutenance de thèse**

À l'issue du dernier conseil, une circulaire a été envoyée aux doctorants pour les inviter à formuler des demandes d'aide financière auprès de l'École doctorale, soit pour l'organisation de journées d'étude ou de colloques, soit pour des déplacements et missions visant à collecter des données nécessaires à leur thèse.

Pour les demandes de ce type, le plafond qui était auparavant de 200 euros par doctorant et par an a été porté cette année à 350 euros, comme cela a été indiqué sur le site de l'École doctorale. Quant aux demandes de soutien pour organiser des manifestations scientifiques, aucun plafond n'a été indiqué. Dans les deux cas, l'aide de l'École doctorale est conditionnée par l'obtention au préalable d'un soutien de la part de l'équipe de rattachement.

Les demandes devaient être envoyées avant le 15 mai. Alexandra Merle indique que l'École doctorale a reçu 12 demandes pour des déplacements ou autres frais liés à la collecte de données pour la thèse : deux n'ont pas pu être traitées, en l'absence de certitude quant au financement apporté par l'équipe. Le total des aides apportées par l'École doctorale, qui seront versées aux équipes concernées (et non directement aux doctorants), est de 2700 euros.

Par ailleurs, l'École doctorale a reçu 8 demandes pour l'organisation de journées d'étude ou de colloques. Deux d'entre elles n'ont pas été traitées car elles concernent des manifestations prévues pour avril 2022 : le financement sera à prendre sur le budget 2022. Pour les 6 autres demandes, l'École doctorale a promis d'engager au total 2050 euros.

L'ensemble de ces aides représentera donc environ 5000 euros. Il faudra voir à la rentrée s'il est possible de lancer un autre appel. Cela dépendra des prévisions concernant les soutenances de thèses, qui constituent généralement le poste de dépenses le plus important.

À ce sujet, l'équipe de direction propose d'apporter des modifications aux usages : jusqu'à présent, l'École doctorale versait aux équipes une somme forfaitaire de 400 euros pour chaque soutenance. Toutefois, les modalités des soutenances ont évolué dernièrement, la plupart d'entre elles ayant été entièrement ou partiellement dématérialisées, et, même si l'année écoulée a été exceptionnelle, on peut envisager de moduler le soutien financier de l'École doctorale.



Une discussion s'engage sur ce sujet et le Conseil décide que le versement de l'École doctorale restera de 400 euros pour une soutenance intégralement en présentiel, mais sera diminué dans les autres cas : 250 euros si la moitié du jury est en visioconférence, et, au cas où la soutenance serait entièrement dématérialisée, 100 euros au titre de la participation aux frais de reproduction de la thèse. Pour les soutenances de thèses en co-tutelle, enfin, le montant sera majoré en fonction des dépenses supportées par l'équipe, jusqu'à 800 euros maximum.

D'après les sondages réalisés par les gestionnaires de l'École doctorale dans les trois établissements, on prévoit une cinquantaine de soutenances d'ici la fin 2021.

Enfin, les frais de fonctionnement de l'École doctorale ont été jusqu'à présent pratiquement nuls, mais le prochain conseil sera organisé en présentiel, ce qui occasionnera quelques dépenses.

- **Points d'information**

- Évaluation des équipes par le HCERES :

Un rapide tour de table permet de faire le point des visites HCERES : 75% des visites ont eu lieu (en visio) mais il y a un certain retard, du fait de difficultés à former quelques comités.

- Prix de thèse de la Fondation Flaubert :

Le Conseil scientifique de la Fondation a tenu compte des avis transmis par les Écoles doctorales après expertise des dossiers, et deux candidates appartenant à HMPL ont été retenues pour audition. Il s'agit de Marie Malherbe (« Le jeu de la pourpre et du bâtard. Les enfants illégitimes de patriciens face à l'aristocratie vénitienne 1694-1780 », thèse dirigée par Anna Bellavitis, GrHis, en cotutelle avec Luciano Pezzolo, Ca'Foscari, Venise) et Noémi Carrique Mouette, (« Héros homicides : les figures d'assassins sur les scènes parisiennes de l'époque romantique (1825-1848) », thèse co-dirigée par Sylvain Ledda et Florence Naugrette, CeredI). Les auditions devant le Conseil scientifique de la Fondation constituent des demi-finales : la finale, publique, aura lieu en octobre.

- Prolongations des contrats doctoraux :

La Région a accepté les propositions faites pour les doctorants inscrits en 2018 et 2019 : les prolongations accordées, selon la nature du travail de recherche, vont de 2 mois à 8 mois (pour des thèses nécessitant une enquête de terrain) et les 5 doctorants concernés en ont été avertis.

Établissements :

À Caen, un tableau des prolongations accordées aux doctorants inscrits depuis 2018 et 2019 a été transmis à la direction de l'École doctorale. Les prolongations vont de 2 à 4 mois. Les doctorants qui achèvent leur contrat fin 2021 ont été contactés par la DRH.



- Rapports annuels d'activité :

L'obligation de rédiger un rapport annuel d'activité était jusqu'à présent limitée aux doctorants financés par la Région. Elle sera généralisée à tous les doctorants financés, à partir de la rentrée prochaine (pour rappel : dans d'autres Écoles doctorales de la COMUE, elle concerne tous les doctorants, qu'ils soient financés ou non).

- Autres informations :

La cérémonie de remise des diplômes de docteurs (2019 et 2020) a été reportée au vendredi 15 octobre, à Caen.

Concernant les inscriptions en thèses et les réinscriptions, Alexandra Merle indique que le calendrier sera disponible sur le site de l'École doctorale et des établissements. Elle rappelle que les nouveaux doctorants qui ont obtenu un contrat doivent effectuer leur inscription avant de signer le contrat. Pour les agrégés et titulaires du CAPES, les contrats débutent au 1er septembre.

Enfin, si la soutenance a lieu avant le 17 décembre 2021, la réinscription est automatique et gratuite.

• Questions diverses :

Louise Sampagnay indique que le carnet hypothèses ouvert après les journées de l'École doctorale est nourri régulièrement.

On envisage d'organiser une nouvelle journée de l'École doctorale en 2022. Plusieurs membres du Conseil suggèrent de contacter le Dôme afin de donner plus de visibilité à la manifestation.

La prochaine réunion du conseil aura lieu fin septembre-début octobre et l'ordre du jour comportera un vote sur le nouveau nom de l'École doctorale.

La séance est levée à 17h.